



Comité d'entente

des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapées
Grande Cause National 2003

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et
de la recherche
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 27 septembre 2016.

Madame La Ministre,

Dans des courriers en date du 18 décembre, puis du 2 mai, nous vous avons alertée sur la mise en œuvre de la circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 relative aux dispositifs d'inclusion scolaire (ULIS).

Au lendemain de la rentrée, nos inquiétudes se confirment. Nos organisations sont été saisies par des familles qui font des constats alarmants, constats que nous partageons.

Nous assistons ainsi à une dérive alarmante : dans de trop nombreux départements, la circulaire est interprétée de manière restrictive, tant par les services départementaux de l'Education Nationale que par les CDAPH, et ce, au mépris d'une volonté politique que nous partageons.

Depuis des orientations non souhaitées par les familles, jusqu'à des déscolarisations totales ou partielles, en passant par l'absence d'accompagnement ou des notifications par défaut, la situation est aujourd'hui plus que préoccupante.

La question d'un prétendu niveau scolaire pour intégrer le dispositif ULIS devient récurrente. L'ULIS est pourtant conçue pour ceux dont les « acquis sont très réduits » et qui peuvent y bénéficier « de temps de regroupement autant que de besoin ». Aujourd'hui c'est ceux-là même qui en sont exclus.

Contact : Christel PRADO, animatrice du Comité d'entente / comitedentente@unapei.org /tél. : 01.44.85.50.56

Membres adhérents : ADEP - AFAF - AFEH - AFM - AFP - AFSEP - ALIS - AMI - ANCC - ANPEA - ANPEDA - ANPIHM - ANPSA - ANRH - APF - ASBH - Atharep - Autisme France - Bucodes - Cesap - CFPSAA - CHA - Clapeaha - Cnape - Epilepsie France - FMH - Fagerh - Fédération des Apajh - Fédération Française Sésame Autisme - FFAIMC - FFASB - FFDys - FFGP - FFH - FFSA - FNAF - FNAMEOC - FNAP - PSY - Fnaseph - Fnath - FNDV - France Acouphènes - GIHP - HyperSupers TDAH France - Ladapt - Mutuelle Intégrance - Pro Aid Autisme - Trisomie 21 France - Unafam - Unaftc - Unapei - Unaph - Uniopss - Unisda - Vaincre la Mucoviscidose



Nous réaffirmons que ces dérives ne sont pas acceptables : le droit à l'école remis en cause, c'est l'égalité citoyenne des élèves et de leurs parents qui est contestée.

Pour nous, les textes règlementaires ne sont pas en cause et nous savons votre volonté d'avancer résolument dans la voie d'une école inclusive, engagement rappelé par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap du 19 mai 2016

Compte tenu des difficultés de terrain, Il s'avère maintenant urgent, Madame la Ministre, que vous donniez des instructions précises à vos services pour que les termes et l'esprit de cette circulaire si importante soient respectés pour avancer vers une école accessible à tous.

Par ailleurs la tenue d'un Comité Interministériel du handicap (CIH) en novembre constitue une véritable opportunité d'inscrire ce dossier dans une perspective interministérielle.

Nous souhaitons pouvoir dialoguer avec vous de manière urgente sur ce dossier et sollicitons en ce sens une rencontre.

Dans cette attente,

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

(Les signataires de ce courrier, à savoir les membres du Comité restreint du Comité d'Entente, figurent en page suivante).